



PROJET « COMMUNE NATURE »



Les produits phytosanitaires (désherbants, anti-mousse, fongicides, insecticides, anti-limaces, etc...) font partie de notre environnement depuis des décennies. Nous savions qu'ils n'étaient pas anodins, mais leur large diffusion, ne permettait pas de prévoir qu'ils engendreraient un jour un désastre écologique, en particulier sur la Biodiversité. A présent, le public est mieux averti, plus informé. Nous savons que beaucoup d'entre vous n'ont pas attendu ce message pour faire évoluer leurs pratiques vers une utilisation plus raisonnée de produits chimiques.

Au niveau de la Commune, des actions aussi sont déjà engagées comme :

- l'arrêt de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces verts par l'employé municipal depuis plusieurs années,
- l'entretien des espaces floraux sans chimique par les bénévoles,
- les opérations de nettoyage et d'embellissement du village à « l'huile de coude » lors des demi-journées citoyennes,
- le travail mené par La Société des Arboriculteurs au Jardin des Roses et au Verger Ecole pour favoriser au maximum la Biodiversité.

Nous profitons de ce message pour remercier toutes ces personnes pour leur implication.

Cependant, nous en sommes persuadés : nous pouvons faire encore mieux !

C'est ainsi que notre commune a souhaité s'engager, à partir de cette année, dans une démarche «**Zéro Pesticides** » et « **Préservation et Amélioration de la Biodiversité** » dans le cadre d'une charte proposée par la Région Grand-Est. Cette démarche est volontaire et gratuite.

Quel est le principe de cette approche ?

- Rédaction d'un dossier de candidature par une équipe de volontaires, entre Mars et Juin 2021, décrivant les pratiques d'entretien actuelles de tous les espaces verts de la commune et comprenant une réflexion pour mieux prendre en compte la biodiversité pour chaque espace : qu'est-ce qu'on peut faire différemment ?
- Au courant de l'été, une société indépendante viendra faire un audit pour vérifier si nous répondons aux critères attendus,
- Résultat de l'audit à l'Automne. Si notre dossier est validé, cela nous permettra de bénéficier du label «**COMMUNE NATURE**», symbolisé par un panneau implanté à chaque entrée du village, avec 1 à 3 libellules, selon le niveau de qualification qui nous aura été attribué. Si notre dossier n'est pas validé, cela nous permettra de connaître des pistes de progrès pour les années à venir.

Concrètement, qu'est-ce que cela va changer ?

Notre collectivité, en collaboration avec notre ouvrier municipal, va donc agir dès maintenant sur différents axes. Par exemple :

- définir des zones de fauchage court et d'autres de fauchage tardif,
- faire évoluer le fleurissement du village vers un fleurissement plus durable,
- réfléchir sur la plantation de nouvelles haies champêtres, etc...

Ces modifications se feront progressivement. **Nous sommes à l'écoute de toutes propositions de votre part car nous souhaitons que cette démarche soit une opération gagnant-gagnant pour la Biodiversité et les Habitants.** Si vous êtes intéressés et souhaitez vous associer à cette démarche, faites le savoir à la Mairie.

Nous communiquerons régulièrement par l'intermédiaire d'un bulletin municipal « spécial », pour expliquer les nouvelles pratiques mises en place dans la Commune, vous proposer et partager des conseils utiles...

Nous prévoyons également un moment d'échange « Paroles d'habitants » sur ce thème dès que les conditions sanitaires le permettront.

En effet, nous ne voulons pas que ce label reste juste une « vitrine » pour notre village, l'idéal étant que nous entrions volontairement dans une démarche vertueuse pour protéger et améliorer la biodiversité dans notre environnement proche, autour de notre maison, au fond du jardin ou au potager.. Chacun d'entre nous peut ajouter une petite pierre à l'édifice, sans contrainte.

Et pour lancer ce projet, nous sommes, dès à présent, à la recherche de volontaires prêts à réaliser un ou des panneaux d'information, en bois, concernant la fauche tardive. Avis aux bricoleurs ou aux familles qui souhaitent réaliser une activité ludique ! (un modèle et les détails pour la réalisation de ce panneau sont disponibles sur le site internet de la Mairie ou sur simple demande en Mairie).

Il est évident que **chacun reste libre d'utiliser les produits qui sont en vente libre dans les commerces**, en veillant à ne pas sur-doser le principe actif. La charte conclue avec la Région Grand Est n'engage aucune obligation directe de la part des particuliers.

Mais à travers cette charte, nous avons toutefois un devoir de sensibilisation du public et, vous l'aurez compris, nous vous invitons à vous associer librement à notre démarche, **dans le seul souci du bien-être et de la santé des Danneventaises et Danneventois, et surtout des générations à venir.**

La commission environnement